

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Présidence : M. Danilo Perotti, Président

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 22 conseillers, 6 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : « Préavis pour le Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ». Ce nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1 – Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments communaux et des infrastructures du village

M. A. Tharin lit le rapport.

M. V. Müller demande si les tuyaux posés pour le chauffage à la Grande salle sont solides. Mme M. Guyon répond que oui, l'installateur l'a certifié.

M. Ph. Bally demande qu'est-ce que le mur de soutènement à Nidau sous la route de Premier? M. C. Goy répond qu'un bout de ce mur est à la Commune et vu que l'Etat a refait sa partie, la Commune a suivi pour la sienne.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre note** des points relevés
- **De décharger** la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

Mme M. Guignard rejoint la séance.

2 – Préavis 2019-04 et rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de ce préavis relatif au budget pour l'exercice 2020

M. D. Moffrand demande pourquoi dans le tableau des investissements, les investissements prévus pour les alpages ne sont pas mentionnés. M. G. Reymond apporte quelques réponses et va voir avec le Boursier.

M. O. Schmid lit le rapport.

M. G. Reymond revient sur la demande de la Commission qui aimerait que les coûts sur les alpages soient plus détaillés comme les revenus. Parfois il est difficile d'attribuer certains frais à un seul alpage. Si l'on suit cette demande, il va falloir créer une douzaine de nouveaux comptes dans le plan comptable.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'adopter** le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charges de CHF 64'560.00
- **De décharger** la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

3 – Préavis 2019-05 et rapport de la Commission de chargée de l'étude de ce préavis relatif à l'approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord vaudois

M. D. Moffrand demande quel impact concret il y aura pour notre commune ? M. G. Reymond répond que pour Vaulion il n'en découlera rien de négatif ou de positif, il n'y aura pas vraiment d'impact pour notre commune.

Mme C. Paccaud lit le rapport.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord vaudois**
- **De décharger** la Commission de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

4 – Préavis 2019-06 relatif au Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.

M. G. Reymond lit le préavis.

M. Ph. Magnenat trouve que c'est dommage que certaine commune ne vote pas ce règlement car elles n'ont pas d'hôtel, de chambres d'hôte. M. G. Reymond précise que si des logements arrivaient dans ces communes, elles devraient faire adopter leur règlement. M. O. Schmid demande qui encaisse ces taxes ? M. G. Reymond informe que notre Greffe transmet les informations à la Bourse de Romainmôtier qui encaisse ces taxes pour la Vallon du Nozon.

Le Bureau propose la commission suivante :

Bersier Nicolas, Président
Guignard Blaise
Müller Vincent
Reymond Patrick
Stoeffler Yvette

La Commission est acceptée à l'unanimité.

5 - Communications de la Municipalité et divers

M. Bernard Martignier informe que l'Office de la Consommation est venue faire le contrôle de toutes les eaux du village. Il y a des petites choses à améliorer. Autre information, dès 2020, la Municipalité sera responsable des analyses d'eau et non plus le canton.

M. Claude Goy informe que la dernière couche de bitume à la Rue du Collège sera effectuée la première semaine des vacances scolaires en juillet. Et réservé la date du samedi 18 juillet 2020 pour l'inauguration de cette rue. Les lampadaires des escaliers du Collège ont été oubliés mais cet oubli a été réparé.

Les contrôles radar réalisés sur notre commune sont toujours en deçà des résultats moyens du canton.

Il va néanmoins revoir avec le Voyer des routes pour l'amélioration de la sécurité routière au village.

Il informe que la Municipalité a décidé de ne pas engager de nouvel auxiliaire. Elle va travailler avec le Groupement forestier pour les clôtures et les barrières à neige. Pour d'autres travaux, la Municipalité emploiera des artisans du village en plus de l'employé communal.

M. Ph. Bally trouve dommage que le matériel électrique ne puisse plus sortir de la déchetterie. M. C. Goy répond que ce sont des directives que nous devons appliquer. M. D. Guignard demande si c'est la même chose pour la ferraille. M. C. Goy répond que non. La Commune autorise d'éventuels reprises dans la ferraille.

M. Y. Lorenzini trouve que l'on devrait encourager les personnes qui récupère pour réparer. M. C. Goy aimerait mais ne peut pas. M. M. Ortega, vu son métier, complète que l'interdiction est surtout sur le vol de données dans les ordinateurs, etc..

Mme M. Guyon adresse quelques remerciements et invite les Conseillères et Conseillers pour le vin chaud du 23 décembre prochain.

M. Guy Reymond informe que les travaux au Chalet à la Busine ont bien avancé, électricité posée, fosse à purin faite. Dalle et pignon arrière réalisés et les captages d'eau sont en cours de réalisation.

Il informe également que M. David Grobéty, garde forestier, va quitter le Groupement forestier du Vallon du Nozon au 30 avril 2020, le processus de recrutement est en cours.

M. D. Moffrand demande s'il ne serait pas judicieux de n'avoir qu'un seul garde forestier au Groupement forestier. M. G. Reymond répond que la Municipalité a eu la même réflexion et que l'inspecteur forestier avec le garde forestier sont venus expliquer les tâches des gardes forestiers et il en ressort qu'il est nécessaire d'avoir deux gardes forestiers pour le groupement.

M. Claude Languetin informe que le Tribunal cantonal a rejeté les recours pour le dossier des éoliennes « Sur Grati » mais les opposants ont déposé un recours au Tribunal fédéral. Pour la rentrée des écoles 2020, nous devons mettre à disposition deux classes supplémentaires à Vaulion. Deux containers aménagés seront déposés à la place de l'ancien qui est foutu.

M. C. Languetin adresse, comme tous les autres Municipaux avant lui, ses meilleurs vœux pour 2020.

M. Danilo Perotti, Président, rappelle qu'il est de coutume que le Conseil communal fasse un don de fin d'année. En 2018, le Conseil avait attribué un don de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine.

M. A. Tharin propose le statuquo.

Le Conseil accepte à l'unanimité de faire un don de CHF 500.00 à l'Atelier Imagine.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h05.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer